

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

DU 09 JUIN 2020

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CANTUS***

de la société **BASF FRANCE SAS**
enregistrée sous le n°2019-4468

La modification de l'autorisation **est accordée**.

Le second nom commercial **ANCOLI** **est retiré** en France pour le produit désigné ci-après.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	CANTUS
Second nom commercial retiré	ANCOLI
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF AGRO SAS 21, Chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX France
Formulation	Granulé (GR)
Contenant	500 g/kg - boscalide
Numéro d'intrant	2020081
Numéro d'AMM	2050076
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Le produit ANCOLI peut être distribué et utilisé jusqu'à écoulement des stocks et au plus tard à l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché.

A Maisons-Alfort le, **08 AOUT 2019**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

